

# ECHO-flash

Journal d'Information des Militants CGT de l'Allier

n°288 – mars/avr. 2020

## Spécial crise sanitaire

**Dans l'Allier :**

**Chronologie des événements**

**Pages 3 et 4**

**La CGT face à la crise**

**Pages 5 et 6**

**Histoire :**

**Rétrospective  
des pandémies  
en France**

**Pages centrales**

**La CGT du CH Vichy  
honore les équipes**



# État d'âme d'un confiné

**M**algré cette période difficile de confinement, la direction de l'UD a souhaité mettre à votre disposition ce numéro, un peu particulier, d'Echo-Flash. En effet, l'activité de la CGT, dans son ensemble et dans notre département, ne s'arrête pas parce que les conséquences d'une contagion mal anticipée et mal gérée contraignent une partie d'entre nous à rester bloqué à leur domicile. Bien au contraire, rarement les salariés des entreprises, des services publics n'auront eu autant besoin de l'éclairage de la CGT, en témoignent les nombreuses sollicitations adressées à notre Union Départementale et aux différentes Unions Locales notamment en début de crise.

Vous verrez, au fil de la lecture de ces quelques lignes, que l'activité de la CGT est loin d'être au ralenti. Nous sommes non seulement en alerte constante mais également proactifs pour permettre de préserver les intérêts du monde du travail.

Ce numéro d'Echo-Flash a été réalisé dans des conditions particulières de confinement des militants, de la secrétaire administrative de l'Union Départementale et ne paraîtra que sur version électronique. À charge, pour ceux qui le souhaiteraient, d'en imprimer plusieurs supports papier.

Les propos du président de la république de lundi dernier nous indiquent que le confinement doit se poursuivre jusqu'au 11 mai, à minima. Il est illusoire de penser que chaque citoyen, chaque salarié serait dans une situation analogue face aux mesures à appliquer. Les réticences patronales à rentrer, au forceps, dans les mesures de protection des salariés, n'ont d'égale que leur même volonté à créer les conditions d'une reprise rapide de ces mêmes salariés, coûte que coûte.

La vigilance sur ces conditions de reprise, doit alerter l'ensemble de nos syndicats pour ne jamais laisser passer des concessions sur la prévention de la santé et la protection contre la contagion.

Alors que certains s'évertuent à applaudir chaque soir à 20 heures les personnels de santé qui sont au chevet des patients, il est sans doute utile de rappeler que ces derniers n'ont eu de cesse, pendant de nombreux mois, d'alerter sur les conséquences qu'aurait un jour le manque de moyens consacrés à nos hôpitaux publics, nos établissements médico-sociaux et à la protection sociale en général.

Que la nation rende hommage à ces salariés, comme à tous ceux qui permettent de maintenir à flot la vie et la sécurité de nos concitoyens, services publics en tête, pompiers, policiers, gendarmes mais aussi postiers, caissières, magasiniers, aides à domicile et bien d'autres encore que nous ne puissions tous citer... c'est bien sûr, non seulement utile, mais nécessaire. Mais au sortir de la crise, nous devons bien plus à tous ceux-là qu'une simple reconnaissance ou une pseudo médaille à accrocher au veston. Pour partie, nous leur devons la vie, nous leur devons les moyens de leur activité, nous leur devons d'abord et avant tout, une société où ce sont les besoins humains qui priment avant toute autre considération économique.

Alors oui, prenons rendez-vous dès aujourd'hui, pour que demain nous soyons tous présents pour construire cette société plus juste, plus humaine, plus solidaire où chaque femme, chaque homme est le plus précieux des joyaux.

Il n'est malheureusement pas possible de revenir en arrière, néanmoins, il est possible de tirer les enseignements d'aujourd'hui pour demain.

À ce sujet, si vous saviez comme je regrette de ne pas avoir épousé une coiffeuse !

Jean-Pascal Pradel, membre du bureau de l'UD



## Sommaire

- UNE** : Photo propriété CGT hôpital de Vichy
- P2** : Editorial
- P3 et 4** : Retour sur évènements
- P5 et 6** : La CGT face à la crise
- P7** : Les entreprises du département
- P8 et 9** : Historique des pandémies
- P10** : Pub
- P11 et 12** : Témoignages
- P13** : Interview
- P14** : - Pub  
- Le cas du commerce
- P15 et 16** : Itinéraire d'un militant confiné

### Crédit photos :

- Images libres de droit internet
- Propriété UD

Editeur : Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier  
8 bis quai Louis Blanc - 03100 MONTLUCON  
Laurent Indrusiak - Directeur de Publication  
Jean Pascal Pradel - Responsable de rédaction  
Site internet : www.cgt03.fr - Prix : 1 € 30 - C.P.P.A.P. 0414 S 06639  
Impression : BUBBLE'COM - 03100 Montluçon



## Covid-19 : chronologie d'une débâcle française

La crise sanitaire que nous traversons aura révélé la nécessité de changer radicalement de modèle de société, celle-ci a mis en avant que les revendications de la CGT étaient plus que jamais justifiées. D'ailleurs, de nombreuses organisations syndicales, des ONG, des partis politiques ont commencé à porter l'exigence de ne plus faire comme avant avec le vocable **#plus jamais ça, préparons le monde d'après**. La CGT en sera, oui, mais nous avons décidé de nous arrêter sur quelques dates : « comment le gouvernement a géré la crise » (réalisé à partir d'extraits d'un article de Média-part du 12 avril).

**17 novembre 2019** : premier cas détecté en Chine, à Wuhan, d'une personne infectée par un virus inconnu.

**Fin décembre 2019** : 266 cas d'infection auraient été détectés par les médecins de Wuhan et de sa région.

**31 décembre 2019** : la Chine se décide à informer l'OMS de cas de pneumonies graves et d'origine inconnue à Wuhan, ville de 11 millions d'habitants. L'OMS ne répondra que trois semaines plus tard.

**11 janvier 2020** : Agnès Buzyn assurera, dans *Le Monde* du 17 mars, avoir « envoyé un message » à Emmanuel Macron ce jour-là. Sans préciser comment, par quelle procédure et avec quelle réponse.

**En France, la ministre de la santé parle d'un risque « faible » le 21 janvier.** Agnès Buzyn, lors d'un point de presse, juge que « le risque d'introduction en France est faible mais ne peut pas être exclu, d'autant qu'il y a des lignes aériennes directes avec Wuhan ». Elle ajoute : « Notre système de santé est bien préparé, les professionnels et nos établissements de santé ont été informés ».

**24 janvier 2020** : trois premiers cas sont recensés en France. Ce sont les premiers en Europe. Il s'agit d'un Français d'origine chinoise et de deux touristes chinois ayant séjourné à Wuhan, foyer d'origine du virus. La France n'avait jusqu'alors pas mis en place de mesures particulières aux frontières pour les passagers venant de Chine. C'est le 23 janvier que les liaisons aériennes Paris-Wuhan sont suspendues.

La ministre de la santé Agnès Buzyn : « *Le risque d'importation depuis Wuhan était modéré. Il est maintenant pratiquement nul, puisque la ville, vous le savez, est isolée. Les risques de propagation dans la population [française] sont très faibles* ».

**26 janvier 2020** : La ministre de la santé Agnès Buzyn rassure sur le stock de masques : « *Nous avons des dizaines de millions de masques en stock en cas d'épidémie, ce sont des choses qui sont d'ores et déjà programmées. Si un jour nous devons proposer à telle ou telle population ou personne à risque de porter des masques, les autorités sanitaires distribueront ces masques aux personnes qui en auront besoin.* »

**29 janvier 2020** : « *Je ne comprends pas : pourquoi n'ont-ils pas encore déclenché le plan pandémie ? On perd un temps précieux !* » « *Les risques de contagion sont très élevés* ». C'est ce que confie Louis Gautier, ancien secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale.

**1er février 2020** : 25 pays de l'espace Schengen, soit tous sauf la France, suspendent les visas avec la Chine.

**14 février 2020** : hospitalisé en France depuis fin janvier, un touriste chinois de 80 ans meurt à l'hôpital Bichat. Ce décès est le « *premier hors d'Asie, le premier en Europe* », souligne la ministre Agnès Buzyn.

**16 février 2020** : Agnès Buzyn démissionne du ministère de la santé pour prendre la tête de liste de la campagne municipale LREM à Paris. « *Je veux être maire de Paris* », dit-elle.

Elle est remplacée par Olivier Véran.

**17 février 2020** : début du rassemblement évangélique de l'Église Porte ouverte chrétienne à Mulhouse, qui a réuni de 2 000 à 2 500 personnes jusqu'au 21 février.

Un millier de personnes au moins sont contaminées. Cette manifestation joue un rôle majeur dans la propagation du virus en France.

**18 février 2020** : Olivier Véran sur France Inter : « *La France est prête car nous avons un système de santé extrêmement solide* ».

**21 février 2020** : premières mesures de confinements en Italie.

**26 février 2020** : Jérôme Salomon, directeur général de la santé, est auditionné par la commission des affaires sociales du Sénat.

**Sur les tests**, il répond : « *Les tests ont été disponibles très rapidement grâce à l'Institut Pasteur. Plus de 1 000 tests ont été réalisés [...]. Il faut freiner la diffusion en isolant les malades* ».



**Sur les masques** : « *Nous avons débloqué les stocks stratégiques et passé en urgence une commande de masques protecteurs à destination des*

*professionnels de santé ».*

**27 février 2020** : à nouveau interrogé sur les pénuries de masques, de tests et de gel, Olivier Véran fait une réponse générale : « *Nous sommes depuis quelques semaines dans l'anticipation. Nous avons et nous garderons un temps d'avance.* »

**28 février 2020** : nouveau rapport de l'OMS qui renouvelle l'alarme internationale.

**29 février 2020** : réunion d'un conseil des ministres exceptionnel consacré à la crise du Covid-19. Il en est retenu la réforme des retraites avec la décision de recourir au 49-3 pour faire passer sans vote le projet de loi en examen à l'Assemblée nationale.

**5 mars 2020** : interdiction des rassemblements de plus de 1 000 personnes.

**7 mars 2020** : plus de 100 000 cas de Covid-19 sont enregistrés dans le monde, selon l'OMS.

**9 mars 2020** : rassemblements de plus de 1 000 personnes interdits en France.

**11 mars 2020** : interdiction des visites dans les EHPAD.

**12 mars 2020** : le matin, déclaration du ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer : « *Nous n'avons jamais envisagé la fermeture totale des écoles* ». Le soir, **intervention du président de la République** qui annonce la fermeture des écoles, collèges, lycées et universités. Emmanuel Macron annonce également le maintien du premier tour de l'élection municipale.

**14 mars 2020** : intervention du premier ministre Édouard Philippe qui annonce la fermeture de tous les lieux de regroupements non indispensables (cafés, restaurants, cinémas, discothèques...). Les magasins alimentaires, pharmacies, banques, bureaux de tabac, stations essence restent ouverts.

**16 mars 2020** : second discours d'Emmanuel Macron.

**17 mars 2020 à 12 heures** : entrée en vigueur du confinement en France, annoncé la veille lors d'une intervention du président de la République, qui s'est gardé de prononcer **les mots confinement ou quarantaine**.

Bruno Le Maire appelle « *tous les salariés des entreprises qui sont encore ouvertes, des activités qui sont indispensables au fonctionnement du pays, à se rendre sur leurs lieux de travail* ». En France, la pénurie est manifeste, des millions de salariés contraints de travailler.

**22 mars 2020** : adoption de la loi sur l'état d'urgence sanitaire qui autorise le gouvernement à gouverner par ordonnances.

**24 mars 2020** : le ministre de l'agriculture **Didier Guillaume** lance un « *grand appel à l'armée de l'ombre* » des confinés : « *Rejoignez l'armée des agriculteurs, 200 000 emplois sont disponibles* ». Bref, restez chez vous mais allez travailler dans les champs.



**28 mars 2020** : Édouard Philippe, lors d'une conférence de presse avec le ministre de la santé : « *Je ne laisserai personne dire qu'il y a eu du retard sur la prise de décision du confinement* ».

**2 avril 2020** : Dans un « *état des lieux du confinement* », le conseil scientifique **fait remarquer** que « *35 % des ouvriers travaillent hors du domicile, 60 % se déclarent en arrêt de travail et 5 % en télétravail, contre 10 % des cadres en travail*

*hors du domicile, 24 % en arrêt de travail, et 66 % en télétravail* ».

Le gouvernement se décide enfin à comptabiliser les morts dans les EHPAD, alors que depuis le début du mois de mars les médias signalent des décès en nombre dans ces établissements.

**8 avril 2020** : Olivier Véran, dans un **entretien au journal Le Monde** : « *Depuis le premier jour de la crise épidémique, nous avons décidé d'être dans l'anticipation, c'est-à-dire de disposer au moment opportun de tous les moyens possibles pour lutter contre la diffusion du virus* ».



**13 avril 2020** : Emmanuel Macron intervient à la télévision. Il est donc annoncé que le confinement durera jusqu'au 11 mai avec, à partir de cette date, un déconfinement dit progressif avec l'annonce de la réouverture des écoles, collèges et lycées. Bien que ces annonces fixent un cap de reprise, celles-ci posent de nombreuses questions puisque dans la même intervention, il est dit que tout le monde ne sera pas testé et qu'il n'est pas garanti que toutes et tous soient équipés de masques à minima.

*Laurent Indrusiak (à partir d'extraits de Médiapart du 12 avril)*



# La CGT face à la crise

## Adapter notre activité à la crise sanitaire

Dès le 16 mars, l'Union Départementale et les Unions locales ont décidé d'appliquer les dispositions suivantes afin d'éviter toute propagation du virus :

-Fermeture de nos locaux au public, les rendez-vous individuels ont été annulés et les informations données le sont uniquement par téléphone.

-Les stages et formations syndicales prévus ont été annulés ou reportés à une date ultérieure.

-Les événements prévus (réunions CE, AG, débats) sont reportés.

-Les déplacements dans le département, en région ou sur Paris sont annulés.

-Pour les réunions maintenues : les conférences téléphonées et visio doivent être privilégiées.

## Initiatives et dispositifs mis en place dans cette période :

**Dispositif de veille :** les syndicats, les élu·e·s et mandaté·e·s sont confrontés à des difficultés dans l'exercice de leur mandat.

◆ Pour faire face aux dispositions mises en place par les employeurs dans les entreprises et collectivités, mais aussi pour répondre aux questions des salarié·e·s quant à leur droit vis-à-vis des employeurs (réquisitions, chômage partiel, congé, etc..) et afin d'aider les syndi-

cats, nous avons décidé de faire un envoi des différentes notes confédérales. Celles-ci sont transmises tous les matins dans les syndicats du département.

◆ Nous avons décidé de mettre en place un tableau de recensement des initiatives prises dans les entreprises afin d'avoir une vision la plus précise de ce qui se passe au plus près des salariés dans leurs ateliers, leurs services.

◆ Nous avons aussi interpellé la préfecture en demandant que soit mise en place, dans notre département, une réunion avec les différents services de l'état. Nous avons reçu une réponse positive. Il y a maintenant une réunion de ce type chaque semaine. Nous envoyons dans chaque syndicat copie de l'intervention de la CGT et un compte-rendu (vous trouverez pages 5 et 6 une synthèse de la première réunion).

◆ Nous avons adressé un courrier au président du Conseil Départemental concernant la situation des personnels du secteur de l'aide et maintien à domicile (à ce jour, le Président du Conseil Départemental, Monsieur Riboulet, n'a pas dénié nous répondre).

◆ Nous avons aussi envoyé différents communiqués à la presse concernant la situation dans les entreprises, nos différentes sollicitations auprès de la préfecture et du Conseil Départemental (la Montagne, comme trop souvent, n'a pas relayé nos communiqués, il y a eu



quelques radios qui se sont fait l'écho de nos initiatives).

*Laurent Indrusiak*

**Le bureau de l'UD s'est réuni en audio conférence les 20 mars, 2 et 16 avril 2020, la CE de l'UD les 26 mars et 9 avril 2020...**

Un tableau de suivi a été mis à disposition des syndicats pour faire remonter les informations.

Pour contacter l'UD, appeler sur les portables de l'UD : **06.48.24.85.07** et de **Laurent Indrusiak** : **06.43.06.28.11**.

Pour les Unions Locales, des transferts d'appels ont été mis en place :

- **UL Montluçon /Commentry** : **04.70.28.40.66**

- **UL Vichy** : **04.70.97.15.50**

- **UL Moulins** : **04.70.44.11.70**

Sur le plan régional et avec le concours des Unions Départementales de la région AURA, un **numéro vert** a été mis en place pour assurer une veille et un conseil juridique CGT : **0 805 384 899**

## Une CGT de l'Allier à l'initiative

A notre demande, la Préfète de l'Allier a accepté de mettre en place des réunions hebdomadaires entre les organisations syndicales et les différents services de l'Etat. Ces réunions ont lieu tous les vendredis. Celles-ci nous permettent de faire remonter ce qui se passe dans les entreprises et les services de notre département. Ci-après, une synthèse de l'intervention de la CGT et le compte-rendu de la première réunion (les comptes-rendus

**plus exhaustifs sont envoyés chaque semaine aux syndicats) du 27 mars 2020**

Ont participé à cette réunion, pour les services de l'Etat : la Préfète de l'Allier, la Sous-Préfète de Montluçon, le directeur territorial de l'ARS, Monsieur Dolet, la directrice de la DIRECCTE, Madame Carré, le Directeur adjoint de la DGFIP et M. François Barras, administrateur des finances publiques.

Les organisations syndicales de salariés : FO : Françoise Lambert, CFDT : Floriane Breuil, CGT : Laurent Indrusiak, CFTC : Jean-Charles

Perron, CFE-CGC : Jean-Marc Goyffon, UNSA : Stéphanie Minard, FSU : Vincent Presumey, Solidaires : Erwan Charny.

La préfète précise que la réunion fait suite à la demande d'une organisation syndicale (CGT).

La Préfète a présidé la réunion, celle-ci s'est tenue en trois séquences : présentation des différents intervenants, ensuite questions des OS et réponses.

**Intervention de la CGT.**

La situation inédite de crise sanitaire que nous traversons en France et dans le monde appelle l'amplification de l'ensemble des mesures de prévention, afin d'assurer la sécurité et protéger la santé de l'ensemble du monde du travail et de la population.



De notre point de vue, le renforcement des dispositions à prendre sont de quatre ordres : renforcer le confinement, garantir l'accueil des patients, le respect du droit du travail et protéger les personnes les plus vulnérables.

Nous avons organisé notre activité avec des permanences téléphoniques afin de répondre aux très nombreuses sollicitations du monde du travail, des syndicats, des travailleurs, inquiets et déconcertés face aux injonctions contradictoires du gouvernement s'agissant des activités de travail ; inquiets et en colère face à l'irresponsabilité de certains employeurs imposant le travail dans des conditions dangereuses ; ou encore, face à un gouvernement qui contraint les entreprises à fermer, tout particulièrement les TPE et PME, par un manque de clarté sur la sécurisation des salariés et des entreprises.

Tantôt sommées de rester strictement confinées à domicile pour éviter la propagation du virus par le ministre de la santé, les mêmes personnes sont sommées d'aller au travail, s'exposer et exposer les autres aux risques de contamination, trop souvent sans protection, par les ministres de l'économie, du travail et l'emploi. Toutefois, les messages de maintien au travail au niveau du gouvernement et la priorité donnée à l'activité économique brouillent la communication et vont à l'encontre de cette nécessité.

Dans notre département, un certain nombre d'entreprises ont rapidement mis en pause leurs productions, d'autres ont été contraintes de fermer après la mobilisation des salariés et de leurs représentant-e-s, car la majorité d'entre elles ne respectent pas leurs obligations en matière de sécurité et de santé au travail. Chaque jour, nous constatons que l'activité de travail de la majorité des salarié-e-s se réalise sans protection pour eux-mêmes et pour leur entourage, avec tous les risques de propagation de l'épidémie que cela représente. Nous pouvons citer par exemple : les aides à domicile, les agents de sécurité, les livreurs de restauration rapide, les employé-e-s du nettoyage, de la grande distribution.

Paradoxalement, ce sont souvent les plus grandes entreprises qui ne prennent pas les mesures de mise en sécurité des salariés pour étayer mon propos, je vous citerai 3 exemples :

- Safran : où 30 % des effectifs sur le site. Il n'est pas admissible d'exposer les salariés.



- Adisseo : nutrition animale, l'employeur refuse de mettre à disposition les gestes barrières.

- Vuitton : rechigne à mettre en chômage partiel mais propose de faire des masques et aussi du maquettage pour des produits de fin d'année.

C'est pourquoi, avec toute la solennité qu'exige la situation, la CGT vous demande de faire cesser, sans délai, toutes les activités économiques non essentielles aux besoins des populations, pour que l'immense majorité des salarié-e-s n'aient pas à se rendre sur leurs lieux de travail, afin de préserver leur santé, celle de leurs proches et de leurs collègues de travail, tant que les

obligations des employeurs en matière de sécurité ne sont pas clairement définies et mises en œuvre. Nous demandons également que la liste des activités "essentielles" soit clairement établie.

**Décisions prises au terme de cette 1ère réunion :**

La Préfète propose, suite à notre demande et à une discussion avec la CPAM, la mise en place d'une cellule médico psychologique. Elle demandera au directeur de la CPAM d'assister à la prochaine réunion.

Elle propose que les organisations syndicales puissent faire des attestations permettant la libre circulation des représentants syndicaux pour faciliter la tenue de leurs mandats.

Propositions de tenir une réunion dans la même configuration chaque vendredi matin.

Rappel des obligations aux employeurs des règles liées au confinement et à la tenue des réunions des IRP.

*Laurent Indrusiak*



## Le risque épidémique : l'attitude des entreprises

Après avoir accusé le coup de l'annonce de l'instauration du confinement général à compter du 17 mars 2020, midi, et dépassé l'état de sidération, les entreprises ont, peu ou prou, cherché à maintenir la production au détriment de la santé.

### La rentabilité d'abord, la santé après ?

Prenez exemple dans la chimie avec **GEN BIO** et **BOUCHARA RECORDATI** à Montluçon, ainsi qu'**ADISSEO** à Commentry, qui ont continué leurs activités même si les mesures de précaution de base n'étaient pas de mise dès le début et si, sur le long terme, il s'avère compliqué de mettre en œuvre l'intégralité des gestes barrières.

Dans la métallurgie, **SAFRAN** (sites de Montluçon et Charmeil) s'illustre aussi dans le maintien de l'activité. Après une mise en chômage partiel du 18 au 22 mars, tous les salariés n'ayant pas une « bonne » raison (selon les critères établis par l'état d'urgence sanitaire) de rester à la maison ont été priés de reprendre le chemin de la production. Idem pour **GALVA ECLAIR** à Saint-Pourçain qui reprendra l'activité le 23 mars avec une équipe de volontaires.

D'autres ont fait le choix à compter du 17 mars au soir, voir le 19, de se mettre en chômage partiel jusque fin mars comme chez **MANITOWOC**, **BOSCH** et les sites de **PSA** et de reconduire en fonction des annonces de rallongement du confinement.

Chez **AMIS**, les salariés ont du débrayer 3 heures, le 18 mars, afin d'obtenir la mise en place des gestes barrières. Une période de chômage partiel sera instaurée du 30/03 au 05/04 inclus et la direction veut l'accord des OS pour retirer aux salariés 2 congés/semaine sur 3 semaines.

**SADILEK** (Montmarault), sous la pression de la CGT et des salariés, a placé l'ensemble de ses 44 salariés en chômage partiel du 19/03 au 18/04.

### Le bégaïement des services au public

Concernant les professions à mission de service public et les agents de la Fonction Publique, la règle pourrait se résumer ainsi : télétravail pour l'encadrement et les administratifs, continuité normale de l'activité pour les personnels de terrain sous prétexte qu'ils sont à l'air libre. C'est le cas des agents d'entretien des communes, des agents de terrain d'**ENEDIS**, des agents Equipement de **SNCF RESEAU**.

A noter : **ENEDIS** assure les urgences gaz et électricité. A la **SNCF**, tous les points de vente physique sont fermés depuis le 18 mars. Seules les gares de Moulins et Vichy restent ouvertes lors du passage de quelques trains commerciaux et du Fret. Les agents des **Finances Publiques** sont réquisitionnés dans leurs centres avec réorganisation de leurs rythmes, le télétravail étant quasiment impossible suite aux traitements de données dites « sensibles ». **La Poste**, après des difficultés de mise en place des gestes barrières conduisant à la fermeture de nombreux guichets et à une réduction de moitié des jours de distribution du courrier, a pris les me-

sures nécessaires permettant la réouverture de certains guichets et le retour d'une journée supplémentaire pour la distribution de la presse.

### Les activités vitales pour la nation

Quant aux salariés exerçant des métiers jugés indispensables à la bonne marche du pays, on peut dire qu'ils sont exposés et pressés comme des citrons. C'est le cas de tous les personnels soignants qui font face avec peu ou pas de matériel de protection à l'exception des hôpitaux, mieux lotis, mais dont toutes les dotations sont en tension. Les salariés des **EHPAD**, des **secteurs du Médico-Social**, de l'**Aide à Domicile**, de la **Propreté** travaillent quasiment sans les protections homologuées et inventent des moyens de fortune. Dans la **Grande Distribution**, la protection des salariés s'est mise en place progressivement et avec une grande disparité suivant les enseignes mais les organisations du travail ont été complètement bouleversées pour produire des denrées alimentaires en continu.

Beaucoup trop de salariés travaillent encore et dans des conditions qui interrogent quant aux protections réelles prises pour prévenir le risque épidémique. Ils constituent les dégâts collatéraux du capitalisme et le resteront si l'après COVID 19 ne permet pas de remettre l'humain au centre de toutes organisations.



Gisèle Bascoulergue



## ÉPIDÉMIE ET PANDÉMIE, CES FLÉAUX QUI ONT JALONNÉ L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

La pandémie de Covid-19 est loin d'être la première crise ayant marqué l'humanité. Depuis l'Antiquité, grâce aux premières sources écrites et aux recherches qui ont été effectuées par des historiens et des archéologues, nous savons comment ces fléaux ont affecté les populations dans de nombreuses zones du globe. Une petite rétrospective des principales épidémies au cours du temps et de leurs conséquences dramatiques pour les peuples.

## Ve siècle avant JC : la peste d'Athènes

Première pandémie répertoriée de l'Histoire, entre 430 et 426 ans avant notre ère, une vague de fièvre typhoïde frappe le berceau de la démocratie. Elle aurait emporté un tiers de la population de la cité, qui comptait environ 200 000 habitants.

Venue du nord de l'Afrique, d'abord en Ethiopie, puis en Egypte et en Libye, la maladie est apparue à Athènes au moment du siège de la ville par Sparte, lors de la guerre du Péloponnèse. Le fléau marque le début du déclin de l'âge d'or athénien.

## L'Empire romain et la peste Antonine



A la fin de l'an 165, ce qui est probablement la première épidémie de variole frappe l'Occident. La pandémie durera au moins jusqu'à la mort de Marc-Aurèle en 180, et on évalue à quelques 10 millions de morts, réduisant d'autant la population romaine. Pour mesurer l'ampleur de la pandémie, il faut bien sûr rapprocher ce chiffre à la population européenne de l'époque.

## La peste de Justinien et l'empire romain d'Orient

La peste de Justinien, qui s'étend du sixième au huitième siècle, est la première pandémie connue de peste (les « pestes » précédentes restent incertaines quant à leur nature exacte). La pandémie atteint son pa-

roxysme lors de la deuxième partie du VIe siècle. Elle restera cependant présente encore deux cents ans, arrivant par vagues (on en comptera une petite vingtaine).

Les estimations des victimes comportent de très grandes variations de 25 à 100 millions de morts, soit un tiers de la population de l'époque.

Partie d'Egypte pour certains, et pour d'autres venue d'Asie centrale la peste aurait été propagée via la Route de la Soie. Avec 10 000 morts par jour, Constantinople aurait ainsi perdu, en un été, 40 % de sa population. L'empire romain d'Orient s'affaiblira, ce qui l'empêchera de refonder un empire romain unifié.

## La peste noire au Moyen-Âge frappe l'Europe

Transmise de l'homme par la puce, la peste bubonique aurait décimé plus de la moitié de la population européenne de 1347 à 1351, soit environ 25 millions de victimes. Elle s'est rapidement propagée en Europe du sud vers le nord et

touche aussi gravement plusieurs régions du Proche-Orient. Le fléau est réapparu au cours des décennies suivantes, faisant près de 100 millions de victimes à travers le monde. Une fois de plus, les facteurs de propagation sont la guerre puis le commerce. Le foyer serait venu d'Inde ou de Chine. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, elle fera son grand re-

tour sur les hauts plateaux chinois. D'Asie, elle se répandra ensuite en Orient et Occident. On constate des mises en quarantaine de villes, principalement portuaires, jusqu'au milieu du XXe siècle, comme Marseille en 1902... La dernière en Europe sera mise en place à Ajaccio, en Corse, en 1945.

## La fièvre jaune sévit à plusieurs reprises

La fièvre jaune, encore appelé typhus, est une maladie hémorragique virale aiguë transmise par des moustiques infectés. Elle fait référence à la jaunisse présentée par certains patients. Contrairement à son nom elle serait apparue dans les régions tropicales des Amériques où une grande épidémie touche le Yucatan au Mexique, en 1648. La fièvre jaune affectera en grand nombre les Européens, qui mettent un frein à une colonisation qui aurait pu être encore plus rapide.

D'autres vagues suivront à travers le temps au 18e et 19e siècle. Elle décima une frange importante des populations amérindiennes avec plusieurs dizaines de milliers de victimes.

Selon l'OMS, la fièvre jaune frappe encore à l'heure actuelle, en Amérique du Sud (notamment le Venezuela) et en Afrique subsaharienne (Angola).

## Le choléra sème la panique en France, en 1832

Il répand la désolation et la mort. Vers 1826, il fait son apparition en Inde, gagne Moscou et la Russie en 1830, y provoquant des émeutes, puis la Pologne et la Finlande. Il atteint Berlin en 1831, les îles Britanniques en février 1832 (provoquant également des émeutes) et la



France en mars de la même année, semant la panique, où en six mois, l'épidémie de choléra fera plus de 100 000 morts.

On dénombre plus d'un million de victimes en Europe.

Actuellement, l'OMS estime "à près de 3 millions le nombre de cas et à plus de 95.000 le nombre de décès dus à cette maladie chaque année dans le monde".

## La grippe espagnole en 1918

La pandémie de grippe espagnole, apparue à la fin de la Première guerre mondiale aura touché entre un quart et un tiers de la population mondiale. La maladie, responsable de 25 à 100 millions de morts, a marqué l'inconscient collectif au point d'incarner l'essence du fléau épidémique, au même titre que la peste. L'agent infectieux serait né d'une souche humaine et de gènes aviaires. Importée vraisemblablement de Boston par les soldats américains, elle n'a d'espagnole que le nom.

## La grippe asiatique : le H2N2 débarque en juin 1956

Un nouveau virus grippal (H2N2) apparaît au Japon et se répand en Asie. Cette pandémie, qui a frappé en deux vagues virulentes, est à l'origine de la

mort d'environ 4 millions de personnes. Le virus apparaît dans une province méridionale de la Chine, en février 1957. Il a fallu plusieurs mois avant qu'il n'atteigne l'Amérique (70 000 morts aux États-Unis) et l'Europe. En France, on estime à plus de 100 000 le nombre de victimes.



## Le sida est devenu une pandémie depuis les années 80

Le 5 juin 1981, l'agence épidémiologique d'Atlanta, aux États-Unis, donne l'alerte. Cinq cas de pneumocystose, une maladie rarissime, ont été relevés à Los Angeles.

Le virus VIH1 responsable du sida est identifié le 20 mai 1983 par l'équipe de l'unité d'oncologie virale de l'Institut Pasteur, dirigée par le professeur Luc Montagnier. Il s'agit d'un rétrovirus présent partout dans le monde. Plus de 36 millions de victimes.

## Mais aussi :

-La lèpre est citée dans la Bible comme un châtiment divin. Le lépreux était écarté de la communauté car impur. Après avoir fait des ravages dans le monde gréco-romain, la lèpre réapparaît en Europe autour de l'an mil et provoque de grandes terreurs. La lèpre a pratiquement disparu au 16ème siècle. Mais des foyers infectieux sont restés dans certaines zones géographiques. En 2016, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a recensé 216 108 cas dans le monde.

-La diphtérie est connue depuis l'antiquité. L'évolution épidémique sera enrayée par la vaccination en 1924. Mais la désagrégation de l'union soviétique et la non-vaccination, ont fait réapparaître la maladie depuis 1980. Une flambée épidémique a fait des milliers de morts, en 1994, en Russie et en Ukraine.

-La syphilis, autrement appelée vérole, est une maladie sexuellement transmissible. Elle serait originaire des Amériques et aurait été importée en Europe après la conquête de Christophe Colomb. Elle apparaît donc au 16ème siècle. Le germe responsable de la Syphilis a été isolé en 1905. Mais il a fait des ravages inouïs au 19ème siècle. La syphilis a été éradiquée avec la découverte de la pénicilline en 1943.

-La grippe est une maladie infectieuse fréquente et contagieuse provoquée par quatre types de virus : A, B, C et D. Elle se traduit par un ensemble de symptômes associant fièvre, toux, pharyngite... La plupart du temps, la grippe disparaît au bout de quelques jours. Mais elle peut évoluer vers plusieurs types de complications, comme les pneumonies ou la déshydratation pouvant conduire à la mort des patients les plus fragiles. Chaque année, en France, la grippe est à l'origine de plusieurs milliers de décès (entre 5 000 et 15 000 suivant les années).

-De nombreuses autres épidémies peuvent encore être citées comme le virus Ebola (en Afrique), l'hépatite C, le SRAS (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère dû au virus SARS-CoV) de la famille des coronavirus. Le chikungunya, maladie infectieuse tropicale, transmis par les moustiques, sans oublier ce fléau du 19e siècle, aujourd'hui en recrudescence, qu'est la tuberculose.

Jean-Pascal Pradel



## ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir  
de protéger  
mon activité  
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

**Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**

Assurances  
Banque  
Santé  
**Essentiel pour moi**



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).



## Les hôpitaux et les EHPAD, sous respirateurs

**Si nous ne pouvions pas prévoir la crise sanitaire, nous étions conscients que les coupes budgétaires opérées depuis des années ne permettraient pas de surmonter un afflux massif de patients. Cette crise va laisser bon nombre de nos concitoyens sur le tapis. Manque de matériels de protection, de personnels, de lits de réanimation, de médicaments...autant de situations qui fragilisent les prises en charge et qui rendent les conditions d'exercice à la limite du supportable.**

### Asphyxie par défaut de moyen

La crise sanitaire met en lumière les failles du système hospitalier sous pression depuis de nombreuses années. Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de réduire lits et services pour des stratégies de réductions budgétaires purement comptables, méprisant la réponse aux besoins des populations. Ainsi, ce sont plusieurs dizaines de milliers de lits qui ont été rayés de la carte sanitaire introduisant, de fait, des inégalités territoriales et des disparités d'infrastructures, qu'il s'agisse de l'hospitalier ou du médico-social. La population et les personnels prennent de plein fouet le démantèlement de notre système de santé, condamné depuis tant d'années par la CGT.

Les « regroupements, mutualisations, fusions », les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), au mépris de la proximité et des besoins des populations, font aussi partie de cette défaillance.

Cette pandémie est hélas révélatrice de l'état de notre système de santé suite aux décisions politiques de réduction des dépenses.

Cette crise prend effet sur une situation d'épuisement professionnel.



Propriété CGT CH Vichy

Le mal est récurrent car le mauvais traitement prescrit à l'hôpital remonte à plusieurs années.

Depuis la mise en place des ordonnances Juppé de 1995, instituant un ONDAM « Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie » sous le gouvernement de J. Chirac, les budgets hospitaliers ont été mis à mal par des plans d'économies.

Et ce ne sont pas les gouvernements qui ont suivi qui ont changé la donne.

Sous Sarkozy, c'est la mise en place en 2009 de la loi Bachelot « Hôpital Patients Santé Territoire » qui contraint les budgets hospitaliers, puis en 2012, celle de la « tarification à l'activité » qui induit des critères de rentabilité et de productivité pour l'attribution des moyens de fonctionnement des établissements.

Sous le gouvernement Hollande, mise en place en 2013 de la loi Touraine, avec la mise en place de « Groupements Hospitaliers de Territoires », instruments de régulation des moyens humains et techniques.

Sous le gouvernement Macron en 2019, mise en place de la loi Buzyn, qui prévoit de vider de leurs activités de maternité, médecine, chirurgie et urgences, 600 de nos hôpitaux publics pour les transformer en établissements dit « de proximité ».

Résultat, ces gouvernements scélérats auront réussi à fermer 69 000 lits d'hospitalisation et à transformer nos établissements publics de santé en entreprises où le seul mot d'ordre est rentabilité !!!

Les personnels, parfois accompagnés des populations et de quelques élus, se sont souvent mobilisés pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de la prise en charge des patients, sans être entendus, hélas....



### La CGT de l'Allier interpelle l'ARS

Nous déplorons un manque total d'anticipation de la crise par notre Agence Régionale de Santé qui est incapable de répondre à l'ensemble des besoins des personnels. Du coup, ils préfèrent ignorer les revendications que nous portons chaque semaine.

Nous sommes donc toujours en attente de :

- La mise en place d'une cellule d'aide psychologique pour les agents des EHPAD.
- L'attribution de masques, de surblouses, de lunettes de protection et de gel hydroalcoolique pour l'ensemble des agents hospitaliers ou d'EHPAD. Ceux-ci, lorsqu'ils arrivent, le font trop tardivement et dans des quantités insuffisantes.
- La mise en place d'un dépistage pour tous les professionnels.
- La demande de reconnaissance en maladie professionnelle pour tous les salariés contaminés...

**C'est mal connaître la CGT que de penser qu'en ne répondant ni à nos mails, ni à nos appels, nous abandonnerons les revendications si importantes pour les salariés. Chaque semaine, nous remettons le couvert auprès de nos tutelles et continuons d'informer les salariés sur la gestion périlleuse de cette crise sanitaire par les représentants de l'état.**

Christiane Micaud



## ACTUALITÉ

**Réaction d'Isabelle Lamiot infirmière au centre hospitalier de Moulins/Yzeure.****Echo-Flash : Peux-tu nous décrire ta journée type de travail ?**

*Les journées se suivent et ne se ressemblent pas pour une infirmière actuellement. J'exerce en service de médecine gériatrique. Mes patients (si si ce sont un peu les miens) sont polypathologiques et, de ce fait, ont une prise en charge pluridisciplinaire. Les soins sont riches et variés, c'est un service toujours en activité qui permet aux professionnels de santé d'apprendre chaque jour un peu plus. Le rythme est soutenu, dicté par celui des examens mais aussi des besoins des patients qui ont un degré d'autonomie variable. Le travail se fait en équipe, ensemble on va plus loin. C'est un des services de l'établissement qui conserve la même activité dans le contexte sanitaire actuel. Une journée type ? S'habiller, transmettre, vérifier, préparer, surveiller, administrer, écouter, rassurer, changer, accompagner, aider, recevoir, téléphoner, commander, (.....), transmettre, se déshabiller, souffler, rentrer puis recommencer. C'est mon quotidien avec ou sans crise sanitaire. Il faut rajouter le facteur stress induit par le risque de croiser le chemin de ce virus qui n'a pas l'air d'être tendre, surtout avec nos aînés. Apprivoiser son stress pour qu'il ne nous envahisse pas de façon néfaste, mais aussi rassurer les collègues, écouter les peurs des uns et des autres.*

*Les patients se trouvent coupés de leur famille, de leur conjoint. Il faut sans cesse les rassurer, rompre la solitude, l'isolement. Mais aussi tranquilliser les familles qui téléphonent plusieurs fois par jour pour prendre des nouvelles. Nous sommes souvent le seul lien avec leur parent/conjoint.*

*Bref, un métier souvent idéalisé, parfois critiqué mais pas assez valorisé.*

*Je n'ai pas besoin de vos applaudissements, ni de votre charité, mais une juste reconnaissance de mon métier et de pouvoir l'exercer en toute sécurité.*



## Les invisibles du secteur de l'aide à la personne

**En situation normale, ces travailleuses, s'agissant essentiellement de femmes, exercent leur métier dans l'ombre avec des salaires autour du Smic toute leur carrière. L'Etat vante ce métier porteur d'emplois contribuant à maintenir les personnes âgées ou en situation de handicap, à leur domicile. Avec l'installation de l'épidémie, dès la mi-mars, ces salariées ont rencontré d'énormes difficultés au péril de leur vie !**

**Réaction de Malika Gilbert, déléguée syndicale CGT à l'AMPAD (Association Militante Prestataire Aide à Domicile) de Domérat.**

**Echo-Flash : Comment cela s'est-il passé pour toi à partir de la mi-mars ?**

*Je reprenais en mi-temps thérapeutique. Je suis donc allée chez les bénéficiaires habituels avec un masque pour la semaine. Je dispose de 3 blouses qu'on me demande de laver tous les jours, ce qui est impossible. On nous dit de faire de même avec nos habits. Cela rend le quotidien compliqué à gérer. Nous n'avons pas de surblouse. Je ne pouvais quand même pas rentrer chez moi à chaque fois pour me changer ! J'ai croisé une infirmière qui m'a dit : « Ah, ça y est chez vous, vous auriez une collègue qui serait covid 19 ! ». A ce jour, je ne sais pas si cette information est vérifiée. Ça a bien mis 2 semaines avant que le matériel de protection arrive (masques en nombre suffisant). Maintenant, on en a un par jour, pour moi, ça me suffit car je fais moins de 4 heures, mais pour les collègues qui ont plus d'heures, un masque ne suffit pas et je ne sais pas si elles en ont au moins deux par jours. Il n'y a pas eu de CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail), les élues sans étiquettes, majoritairement en poste au siège, n'ont pris aucune initiative au niveau des instances.*

**E**n effet, elles poursuivaient leurs interventions sans masque (ou un ou deux par semaine), avec leurs gants habituels, sans gel, ni blouse... Si certaines tâches non indispensables, comme parfois le ménage, ont pu être supprimées, dans bien des situations, les salariés ont dû se rendre au domicile de personnes pour assurer leur accompagnement dans les gestes quotidiens imposant une proximité inévitable.

Bénéficiaires et familles ont pris contact auprès des associations pour leur demander de ne plus intervenir tant que les aides à domicile ne seraient pas protégées afin d'éviter toute contamination des personnes à leur domicile. La préfète de l'Allier, elle-même, a reconnu qu'ils n'avaient pas pensé à ces personnels, ils les avaient oubliées !!!

La CGT de l'Allier, alertée par les camarades du secteur, a tout de suite réagi et a adressé un courrier à la préfecture pour qu'elle en-

gage les employeurs et le Conseil Départemental à prendre immédiatement les dispositions sanitaires de protection.

A ce jour, il semblerait que les personnels soient équipés, mais est-ce généralisé ? Nous ne savons pas dans quelles conditions elles travaillent quand elles sont en chèque-emploi service, ou pour des centres sociaux implantés en milieu rural. Les « petites mains » qui font tourner la France se révèlent comme étant essentielles. Le jour d'après, il faudra faire les comptes et porter nos revendications haut et fort !

*Elena Blond*



## Les difficultés au quotidien des soignants

Le Docteur Françoise Marquet, ancienne étudiante de la faculté de médecine de Clermont-Ferrand, est Médecin généraliste dans un quartier populaire de la ville de Montluçon. A ce titre, il nous a semblé opportun de recueillir son expérience sur ces quelques semaines de crise et les difficultés qu'elle a pu rencontrer dans la gestion du quotidien.

### Echo-Flash : Quels types de demandes as-tu dû gérer ?

**Françoise Marquet :** Au début, on a eu du mal avec les personnes listées comme fragiles (par exemple, celles en affection de longue durée). C'est à l'employeur de saisir sur AMELI (CPAM), l'arrêt de travail de 21 jours sur simple présentation d'un certificat médical. A Grand Frais, la direction freinait à faire la démarche, ce qui place la personne dans une situation difficile alors qu'elle a pleinement le droit de bénéficier de ce dispositif.

### E.F. : As-tu rencontré des difficultés avec l'administration, la CPAM ? Ou autres ? Si oui, lesquelles ? Est-ce que c'est réglé ?

**F.M. :** Les patients qui ne sont pas équipés d'outils informatiques (ordinateurs, imprimantes, connexion internet, pas de mail personnel) ont été en difficulté pour la communication de leurs arrêts de travail. J'ai dû contacter moi-même les DRH pour régler les situations. Ainsi, j'ai dû rédiger tous les arrêts de travail par écrit et les envoyer par mail aux entreprises, en prenant garde de réécrire le feuillet employeur pour ne pas laisser apparaître le motif comme crise d'angoisse, attaque de panique... Avec la CPAM, nous avons fait l'objet d'ordres et contre-ordres qui nous ont mis en difficulté mais surtout les patients se sont trouvés empêtrés dans des démarches

insolubles pour valider leurs arrêts de travail.

Ces dysfonctionnements qui révèlent les inégalités ont constitué une surcharge importante de travail pour les médecins, qui n'a rien à voir avec le médical.

Ce que je peux constater, comme on travaille essentiellement en téléconsultation, c'est que toutes les personnes et notamment les plus démunies (typiquement des femmes au-delà de 40 ans), ne sont pas équipées d'un ordinateur, d'une connexion ou même d'un smartphone. Chaque médecin ou pharmacien peut avoir un opérateur différent de téléconsultation qui ne communique pas les uns avec les autres. Du coup, on nous autorise à fonctionner par What's app mais cela suppose d'avoir un téléphone android. En conséquence, j'ai eu de nombreuses consultations au téléphone qui ne peuvent être validées comme des consultations.

J'ai également eu à faire à des patients présentant des troubles de types psychotiques qui, pour certains, ont été dénoncés car ils déambulaient sans autorisation. Heureusement, le gouvernement a réagi à cela et ces personnes sont maintenant autorisées à sortir.

Je dois signaler les manquements concernant ma protection et celle de mes collègues au cabinet, nous n'avons eu que 18 masques pour moi-même, l'infirmière, la secrétaire et l'interne qui a été laissé sans contact avec son université.

### E.F. : Qu'expriment les salariés quand ils viennent consulter ?

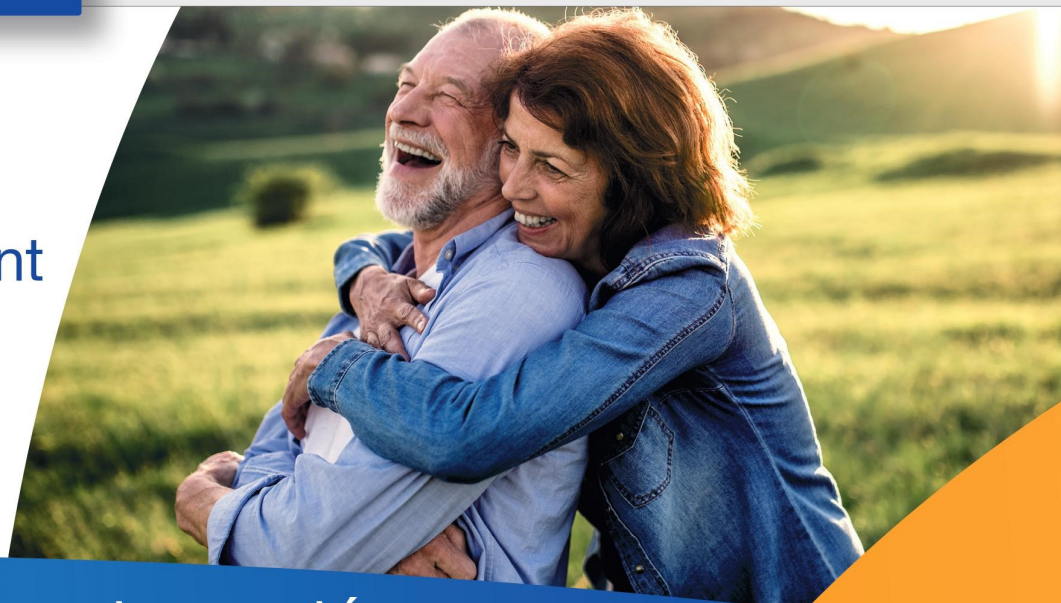
**F.M. :** Les attaques de panique sont fréquentes. Il y a des situations très anxiogènes pour les salariés. Par exemple, ceux de Safran qui ont dû reprendre après 3 jours de chômage technique, alors que des cas de Covid+ étaient déclarés au sein de l'entreprise. J'ai reçu aussi des soignants qui, surtout au début, ont manifesté leurs difficultés. C'est le cas notamment pour ceux des EHPAD, comme celui de Montaigut qui ne fournissait pas de matériel de protection. D'autres personnels soignants qui ne veulent pas s'arrêter quand ils sont à risque, et qui veulent soigner au péril de leur vie.

A ce stade et au vu de la durée de confinement, des patients sont en situation d'angoisse pour la reprise, ils culpabilisent de ne pouvoir reprendre ou être sur leur lieu de travail. Souvent, ils s'excusent de me "déranger" pour ces raisons. Mais je suis là pour ça.

*Propos recueillis par Elena Blond*



**Avec vous,**  
à chaque instant



## Engagée pour votre santé

- Vichy

30 bd. Gambetta  
03207 Vichy Cedex

- Montluçon

73 av. de la République  
03100 Montluçon

- Moulins

87 rue d'Allier  
03000 Moulins

- Clermont-Ferrand

16 rue Saint Genès  
63000 Clermont-Ferrand

[www.mutuale.fr](http://www.mutuale.fr)

JOINDRE UN CONSEILLER

02 54 56 41 41

Régie par le code de la mutualité soumise aux dispositions du livre II de ce même code et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 775 369 887



**Mutuale**  
La Mutuelle Familiale  
Section Auvergne

## Situation dans les commerces alimentaires



**Réaction de Florence Duarte, syndiquée CGT et vendeuse à Carrefour Montluçon.**

**Echo-Flash :**  
**Florence, quelles mesures ont été prises au sein de ton enseigne pour protéger vos équipes ?**

*Travaillant à Carrefour Montluçon, pour moi les mesures ont bien été prises pour nous protéger du covid19. Nous avons eu du gel hydroalcoolique, des gants, des masques et l'installation de plexis devant toutes les caisses. Ces mesures de protection ont été prises à l'accueil ainsi que la parapharmacie, lieu où je tiens mon poste. Sur l'ensemble du magasin, le personnel a été muni de casquettes à visière et, régulièrement, des annonces sont faites pour respecter les règles de sécurité pour les clients et vis à vis des salariés.*

**Pour les salariés du commerce et de la grande distribution, c'est avec la boule au ventre que beaucoup vont travailler, nous dit Jean-Pol Molderez, secrétaire du syndicat des services et commerces Montluçon.**

Même si dans certains cas, et ce n'est pas la majorité, les entreprises ont mis des moyens de protections pour les salariés, malgré tout, le malaise est bien présent et pèse dans toutes les têtes.

Lorsque les représentants syndicaux existent, la lutte est bien présente afin de faire respecter les mesures de protection des salariés. Dans les autres cas, peu, voir rien n'a encore été fait afin que personne ne soit touché.

Parfois même, l'incivilité et l'inconscience d'une catégorie de clients font peur. L'agressivité verbale ne cesse d'augmenter, elle est là à tout instant et fait vivre une tension palpable aux salariés qui, à la fin de leur service, sont épuisés et éreintés.

Quant à la fameuse prime Macron de 1000 €, elle fait débat. Encore une fois, les grands groupes de la distribution, qui engendrent des bénéfiques records

dans ces moments de crise, trouveront encore des subterfuges pour distribuer « quelques cacahuètes ». Il s'agira, pour nous, de mener une autre action après la crise.

Aujourd'hui, la fédération commerce nous informe, sur le plan national, des trop tristes décès parmi les salarié-e-s des commerces et services. Quel qu'en soit le nombre, cela commence à peser lourd et, là aussi, il ne faudra pas les oublier.

Pour l'après également, il faut déjà penser aux autres camarades qui confiné-e-s, faute de ne pas travailler dans les produits de premières nécessités, devront reprendre le travail mais dans quelles conditions ?

Alors le travail, oui, mais à quel prix ? Celui de sa vie ?

*Jean-Pol Molderez*

# Itinéraire d'un militant confiné

Depuis le 17 mars, avec le confinement rendu obligatoire, bon nombre d'entreprises ont « trainé la patte » pour se mettre au diapason. Les syndicats CGT, leurs militants n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire respecter les mesures de protection des salariés et, dans certains cas, ont obtenu l'arrêt total de la production jugée non indispensable avec une activité vitale. Lionel Boulicot, militant à Manitowoc à Moulins, membre de la CE de l'UD est, dès lors, confiné. Il nous fait vivre, non sans humour, ce passage si particulier de l'hyperactivité à l'isolement. Quelques morceaux choisis à partir de sa page Facebook...



**17 mars : Jour 2.** C'est qui qu'a pété ?

Lionel en mode sarcastique : Des semaines à ne pas pouvoir rendre visite à nos parents pour ne pas les conta-



**Lionel :** un côté positif du confinement : disparition de tous les cons. Le côté négatif du côté positif : c'est que ce n'est pas définitif et que l'on va s'apercevoir qu'il y en a de très, très cons. Pour rappel, on est toujours le con de quelqu'un.

3ÈME JOUR DE CONFINEMENT :  
MA FEMME ME DIT  
D'ALLER FAIRE UN TOUR ...  
QU'ELLE PAIERA L'AMENDE

miner mais, par contre, pas de soucis pour choper cette merde au boulot. Peut-être devrions nous dormir sur place ? En plus, pour pas se faire chier, on pourrait travailler jours et nuits et même le week-end, ça serait bon pour le pays et nos chères patrons ? Et dans 6 mois la bande à Macron recommence à détruire notre système social > Sécu, retraite, chômage, etc...

**18 mars :** communication de la CGT Manitowoc : « L'usine de Moulins sera fermée à partir du 18 mars à 13h. C'est une sage décision et c'est la décision qui devrait être prise par toutes les entreprises. On ne peut pas mettre dans la même balance la santé des salariés et l'économie d'une entreprise... Le retour à la normale sera certainement compliqué pour tous et, là encore, il faudra se serrer les coudes. »

Où sont les multimillionnaires si émus lors de l'incendie de notre Dame...

Les Hôpitaux ont besoin de vous !!!

Pour ceux qui doivent se marier ce mois ci, la vie vous a donné une seconde chance, 🙏🙏🙏 réfléchissez bien 🙏🙏🙏

Confinement jours 1:  
Rhum préparé par Tristan > j'ai à peine trouvé le goût du rhum, le citron a tout but. Demain on réessaye. Pour être sûr.

**Lionel le 20 mars :** Autre point positif du confinement : on peut se promener à poils à la maison sans craindre que sa belle-mère débarque... Point négatif du point positif : les enfants sont confinés aussi...

Autrement, il reste pas des grenades fumigènes et des LBD pour faire rentrer les récalcitrants?

Le 21 mars :



légende : Une Américaine sans mutuelle a eu le coronavirus. Montant de la facture : 34 923,47 dollars.

**Lionel, jour 4 :** On a fini le jus d'orange !



À la fin du confinement il va falloir que je rachète un peignoir le mien commence à être utilisé.



Pour toi qui vote Macron et qui nous applaudis à 20h

**Lionel, jour 5 :** Le chat n'a plus rien à boire.



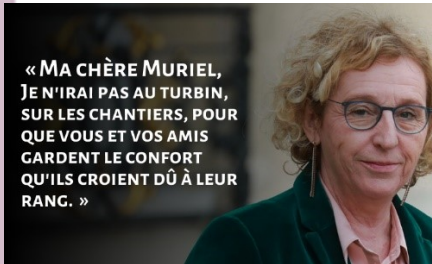
Jour 6 : Arrêter de ruminer et penser à l'avenir > Doubler la ration des chiens... On ne sait pas ce que l'on aura à manger la semaine prochaine.





**Lionel, jour 7 :** Ça va beaucoup mieux... Je joue à cache-cache avec Groot et mon dinosaure apprivoisé.

**Lionel, Jour 8 :** Aujourd'hui, j'ai pas trié les déchets, j'ai fait tourner les 3 voitures pendant 30mn parce que ça a gelé, j'ai vidé le reste d'une bouteille de white-spirit dans l'évier, j'ai mélangé le reste de Roundup et le débroussaillant pour désherber autour de chez moi (moins d'un km) et je vous em...de parce que ça fait 8 jours que je pollue pas la planète de mon activité humaine.



**Lionel le 26 mars :** Activité physique obligatoire depuis 10 jours... j'essaie de ne pas mettre le son de la télé trop fort.



**Lionel, jour 10 :** -2° ce matin. Comme j'avais picolé, je suis sorti nu sur ma terrasse... et là une pensée m'a traversé l'esprit. On se les "gèle idiot-alcoolique", ahah ahah

**Lionel, Jour 11 :** Cher journal, Ce matin grosse pensée pour toi lorsque j'ai entamé le dernier rouleau de PQ... D'ici demain, tu vas prendre cher !!!!!

**Lionel, Jour 12 :** Cher journal, Mais où es-tu ? J'ai dû utiliser des mouchoirs...mentholés !!! J'aime bien les « After Eight », mais là, franchement non.

**Lionel, Jour 13 :** Je continue ce que je n'ai pas commencé hier. Je pense ne pas le finir demain, comme prévu.

**Lionel, jour 14 :** C'est qui le chef ?



**Lionel, jour 15 et 1<sup>er</sup> avril :** Je salue et j'applaudis des deux mains toutes ces entreprises non vitales qui envoient leurs salariés au casse-pipe pendant le confinement...

POISON D'AVRIL

**Lionel, jour 17 :** Et là, vous vous dites "y'a pas eu de jour 16 ?" Normal, j'avais pas encore la wifi... 15 jours de confinement ont eu raison de 33 ans de vie commune. J'ai donc élu domicile dans notre résidence secondaire de cet été.



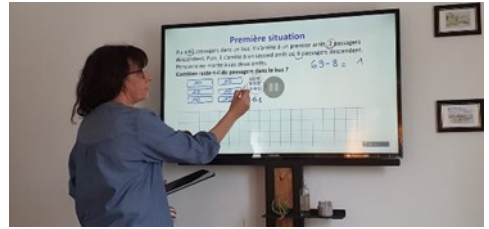
**Lionel, Jour 18 :** Je suis les recommandations du gouvernement. Je vais sortir masqué.



**Lionel, Jour 19 :** Réveillé à 5h, levé à 6h, habillé à 13h... Grosse activité, comme les 18 jours qui viennent de passer.

**Lionel, Jour 20 :** Ras le bol ! Ce gouvernement ne sait pas ce qu'il veut. Maintenant, il va falloir sortir avec des masques. Il faut toujours s'adapter dans l'urgence mais tout le monde ne sera pas logé à la même enseigne.

**Lionel, jour 21 :** révisions mathématiques niveau CP... La maîtresse, c'est pas une facile.



**Lionel, Jour 22 :** Dis-moi, on ne commencerait pas à s'impatienter un peu ?



27/04/2020, confinement jour 43: Cher journal, l'isolement devient dur à supporter. Je commence à délirer, j'ai cru que le chat m'avait insulté, alors qu'on l'a mangé lundi. Les hautes herbes et les corbeaux ont fait leur oeuvre, je ne vois plus le corps de mémé dans l'allée.

A SUIVRE...

Photos, Lionel Boulicot  
Synthèse réalisée par  
Jean-Pascal Pradel